



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge de la dépendance

Question au Gouvernement n° 2565

Texte de la question

PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE

M. le président. La parole est à M. Maxime Minot.

M. Maxime Minot. Madame la ministre des solidarités et de la santé, alors que la société française va vivre une mutation démographique sans précédent dans les prochaines années, le Gouvernement regarde ailleurs. La question de la dépendance, pourtant essentielle, est noyée dans la désormais si célèbre politique du « en même temps ». Des mesures pour les aidants sont annoncées en fanfare d'un côté, alors que de l'autre on assiste à une tentative insidieuse visant à raboter leurs avantages fiscaux ; le projet de loi relatif au grand âge et à l'autonomie semble, quant à lui, reporté aux calendes grecques.

Si votre majorité avait mis autant d'énergie à repenser l'autonomie des personnes âgées qu'elle en met à se dépêtrer de votre réforme mal ficelée des retraites, nous aurions gagné du temps, et la vie des Français n'aurait pas été aussi perturbée ! (Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)

M. Patrick Hetzel. Excellent !

M. Maxime Minot. Un nouveau regard sur le grand âge est aujourd'hui indispensable. De la perte d'autonomie, à l'aide à domicile, aux EHPAD – établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes –, aux financements et aux aidants familiaux : c'est un modèle complet qu'il nous faut réinventer.

La question est d'ailleurs étroitement liée à celle de l'hôpital, également en crise, tant le manque d'effectifs, les conditions de travail des personnels soignants ou encore le maintien des établissements dans les territoires ruraux sont problématiques.

Madame la ministre, quelles solutions proposez-vous pour financer la prise en charge de la dépendance ? Quelle est la philosophie de votre fameux plan et, surtout, quelles sont les mesures concrètes que vous entendez prendre ?

Enfin, envisageriez-vous d'affecter tout ou partie de la CRDS – contribution à la réduction de la dette sociale – au financement du grand âge, une fois que la dette sociale sera apurée ?

Tant de questions majeures et si peu de réponses, alors que nous sommes à la moitié de votre mandat !

Mme Christine Pires Beaune. Le Président avait pourtant fait des promesses en la matière !

M. Maxime Minot. Gouverner, pourtant, c'est prévoir. Face à la solitude que vivent aujourd'hui nos compatriotes

en situation de dépendance, mais aussi et surtout à celle qu'ils risquent de vivre demain, face au désarroi de leurs familles, la mobilisation doit être collective. Il y a urgence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Mme Caroline Fiat applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Merci, monsieur Minot, d'avoir évoqué ce sujet. Vous avez raison, nous devons anticiper ces évolutions, et nous sommes en train de le faire.

Ce sujet vous tient à cœur, comme c'est le cas pour beaucoup de parlementaires et l'ensemble des Français ; le Gouvernement en a fait une priorité. Laissez-moi vous présenter les actions que nous avons entreprises, et la réforme du grand âge sur laquelle nous travaillons.

Nous souhaitons évidemment que les Français puissent vieillir bien, comme ils le souhaitent, et que leurs proches puissent le leur assurer. Or ils souhaitent vieillir à domicile.

Pour autant nous devons prendre des mesures, notamment en termes d'investissement, en faveur des EHPAD,...

Mme Caroline Fiat. Zéro euro en 2020 !

Mme Agnès Buzyn, ministreafin d'y améliorer le ratio entre soignants et personnes âgées.

Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons accru, notamment à travers la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, de 500 millions d'euros le financement des établissements prenant en charge des personnes âgées – mesure en faveur de laquelle vous avez voté, monsieur Minot ; en tout cas, je l'espère, car la question est importante.

Le Premier ministre a annoncé en novembre 2019 un plan pour les aidants. Je rappelle que nous avons créé - mesure très attendue - le premier congé indemnisé pour les proches aidants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme Caroline Fiat. Un congé de trois mois !

Mme Agnès Buzyn, ministre . Nous avons aussi travaillé sur l'attractivité des métiers du grand âge. Mme Myriam El Khomri m'a rendu un rapport à ce propos.

M. Patrick Hetzel. Mme El Khomri, grande ministre...

Mme Agnès Buzyn, ministre. Nous devons travailler à rendre ces métiers attractifs ; ce sont à la fois des métiers d'avenir et de proximité. Nous devons mieux former les personnels, mieux les payer et les accompagner dans la deuxième partie de leur carrière – c'est un engagement que j'ai pris. Une étroite concertation doit avoir lieu avec les départements. J'ai annoncé le lancement d'une conférence sociale, à l'échelle nationale, sur les métiers du grand âge. Elle aura lieu ; nous y travaillons.

Mme Caroline Fiat. Donc il n'y aura rien en 2020 !

Mme Agnès Buzyn, ministre . Enfin, nous devons aussi travailler, comme vous le savez, avec les partenaires sociaux, puisque les employeurs seront en première ligne, notamment sur la question du maintien des personnes âgées à domicile. Tous ces sujets sont en train d'être inscrits à l'agenda du Gouvernement. Des annonces auront lieu sur cette réforme prioritaire pour 2020. Le Gouvernement est donc au travail, et il sera au rendez-vous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. Pierre Cordier. C'est cela qu'on attend, des annonces !

M. le président. La parole est à M. Maxime Minot.

M. Maxime Minot. Madame la ministre, à vous écouter, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. J'espère sincèrement que votre projet de loi relatif au grand âge et à l'autonomie comprendra toutes les mesures que vous venez d'annoncer.

En tant qu'ancien soignant en gériatrie, je ne puis en effet que regretter vivement la faiblesse des moyens actuellement mis sur la table. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme Caroline Fiat. Il n'y a rien dans le PLFSS pour 2020, en tout cas !

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2565

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 janvier 2020](#)